

Stratégie «Partenariats migratoires Suisse-Balkans occidentaux 2016-2019»

Partenariats migratoires

Conformément à l'art. 100 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), la Suisse a conclu des partenariats migratoires dans les Balkans occidentaux avec la Bosnie et Herzégovine (avril 2009), la Serbie (juillet 2009) et le Kosovo (février 2010). Ces partenariats visent à renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit dans le domaine de la migration, grâce à une prise en compte des intérêts de toutes les parties. Afin de donner un cadre stratégique aux trois partenariats migratoires établis, une stratégie interdépartementale a été établie pour la période 2012-2015. Elle a pris fin le 31.12.2015. La nouvelle stratégie Partenariats migratoires Suisse-Balkans occidentaux 2016-2019, adoptée par le comité IMZ le 29 octobre 2015, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et durera jusqu'au 31 décembre 2019.

Focalisation géographique

Dans le cadre des partenariats migratoires avec la Bosnie et Herzégovine, la Serbie et le Kosovo, la Suisse entretient régulièrement des dialogues avec les pays en question afin notamment d'identifier et de mettre en œuvre des projets communs répondant aux besoins des autorités partenaires en matière de migration. Toutefois, eu égard à l'aspect transfrontalier des défis migratoires dans les Balkans occidentaux, l'appui de la Suisse pourra également s'étendre à d'autres pays de la région, tels que l'Albanie, la Macédoine et le Monténégro dans le cadre d'un soutien bilatéral ou d'un projet régional.

Objectifs

L'objectif principal de la Stratégie partenariats migratoires Suisse-Balkans occidentaux pour la période 2016-2019 est de renforcer la capacité des pays partenaires à faire face, de manière adéquate, aux défis de la migration et d'être à même d'utiliser le potentiel de cette migration pour le développement économique et social du pays.

Dans ce but, la Suisse visera, par le dialogue et les projets communs, le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des autorités partenaires en matière de politique migratoire et de gestion de la migration.

Un autre accent sera également placé sur le *capacity building* et la coopération régionale, y inclus l'utilisation accrue des plateformes et des réseaux régionaux. Par ces démarches, la Suisse assurera de manière cohérente ses intérêts migratoires tout en tenant compte de

ceux des pays partenaires, ainsi que des populations et des migrants concernés.

Priorités

Font notamment partie des priorités :

- la gestion de l'asile (par le soutien à la mise en place de systèmes fonctionnels, cohérents et conformes aux standards internationaux) ;
- le retour et la réintégration (que ce soit depuis la Suisse vers les pays partenaires ou depuis ces derniers vers d'autres Etats de provenance, y compris les IDP et les migrants en provenance de pays de la région) ;
- la migration et le développement (par la cohérence des politiques migratoires qui promeuvent une approche holistique de la migration, les conditions de la migration de main-d'œuvre ainsi que par la promotion du potentiel de la migration et des diasporas pour les pays d'origine) ;
- la prévention de la migration irrégulière ;
- la protection des droits des migrants ;
- la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants.

Autres acteurs

La mise en œuvre de la stratégie se fera en coopération étroite entre le SEM, la DDC, le SECO, la Principauté du Liechtenstein ainsi que les organisations internationales, le secteur privé et les acteurs de la société civile.

En outre, l'engagement de la Suisse doit être flexible et complémentaire aux activités et aux programmes de l'Union européenne. Le processus de transition des pays de la région vers l'intégration en Europe est soumis à des conditions sévères. Pour ces pays, l'exemption de l'obligation de visa dans l'espace Schengen constitue une avancée majeure, qui requiert, entre autres, la mise en place d'une gestion des frontières et de la migration.

Ressources financières

La stratégie 2016-2019 s'appuiera sur les moyens financiers suivants (en millions de francs) :

Contributions directes

SEM :	6
DDC: Programme Global Migration et Développement (PGMD)	max. 2
Principauté de Liechtenstein :	2

Contributions indirectes

DDC :	4.5-5
SECO	2

Informations supplémentaires

Informations auprès du SEM : Secrétariat d'état aux migrations, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern ;

tél. : +41 58 465 11 11, fax : +41 58 465 93 79